

Gérer des associations syndicales de propriétaires (ASL, AFUL, AFU) et des unions de syndicats (7 heures)

OBJECTIFS

- Connaître les spécificités juridiques des associations syndicales de propriétaires et des unions de syndicats et en maîtriser les règles de fonctionnement
- Identifier les relations entre ces entités et les copropriétés

INFORMATIONS

Public : Professionnels de l'immobilier

Prérequis : Aucun

Durée : 7 heures

FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO.

START LEARNING identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.

MOYENS

Pédagogiques :

- Apports théoriques
- Étude de cas
- Questions/Réponses

Matériels :

- Plateforme LMS
- Vidéo animée par un formateur qualifié
- Bloc-notes, assistance
- Messagerie formateur

Méthodes d'évaluation :

- QCM d'évaluation

CONTACT

Tél : 09 80 80 18 60

Email : contact@start-learning.fr
www.start-learning.fr

NDA : 32 60 03216 60

Module 1 : Associations syndicales

3 Heures 30

Séquence 1 : Qu'est-ce qu'une association syndicale de propriétaires ?

- ▶ Dans quels contextes y a-t-il des associations syndicales de propriétaires ?
- ▶ La possibilité de posséder un patrimoine propre
- ▶ Les associations libres, associations autorisées, personnes morales de droit public
- ▶ Le cas particulier des associations constituées d'office
- ▶ La mutation de propriété en association syndicale

Séquence 2 : Le fonctionnement d'une association syndicale

- ▶ La primauté des statuts, mise en conformité
- ▶ La spécificité des associations autorisées
- ▶ Assemblée : qui en est membre ?
- ▶ La prise en compte des volontés des membres d'une copropriété faisant partie du périmètre de l'ASP lorsqu'ils ne participent pas directement à l'assemblée
- ▶ La spécialisation des assemblées, majorités, quorums
- ▶ L'organe représentatif des propriétaires : le syndicat
- ▶ Le président, bureau, directeur éventuel
- ▶ Les relations avec les copropriétés membres
- ▶ Les spécificités des associations autorisées

Module 2 : Unions des syndicats

3 Heures 30

Séquence 1 : Le fonctionnement des unions

- ▶ L'objet d'une union de syndicats, législation applicable
- ▶ Les unions à objet de gestion d'espaces, bâtiments, équipements et services communs
- ▶ Les unions coopératives de gestion
- ▶ Le fonctionnement des unions
- ▶ Primauté des statuts
- ▶ Assemblée : qui en est membre ?
- ▶ Organe représentatif des propriétaires : conseil de l'union
- ▶ Président
- ▶ Relations avec les copropriétés membres, préparation des assemblées

Séquence 2 : La gestion des ASP et des unions : aspects communs

- ▶ Possibilité ou non pour un syndic professionnel d'être mandataire
- ▶ Comptabilité des ASP et des unions, comptabilité d'immobilisations et amortissements
- ▶ Inclusion des charges de l'ASP ou de l'union dans les charges des copropriétés comprises dans leur périmètre
- ▶ Budget, approbation des comptes
- ▶ Spécificité des associations autorisées : compte et contrôle administratif
- ▶ Recouvrement des créances de l'association autorisée

Certification

Qualiopi
processus certifié

Financements

MON COMPTE FORMATION **OPCO** **pôle emploi**

Nous suivre



Formations accessibles aux personnes en situation de handicap, merci de nous contacter.